

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-16-2026

Assemblée de consultation sur le projet de règlement 2207-16-2026 intitulé règlement modifiant le Règlement de zonage 2207-2022 afin de créer la zone C-17 et de revoir les limites des zones C-16, H-27 et H-30.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 2207-16-2026.

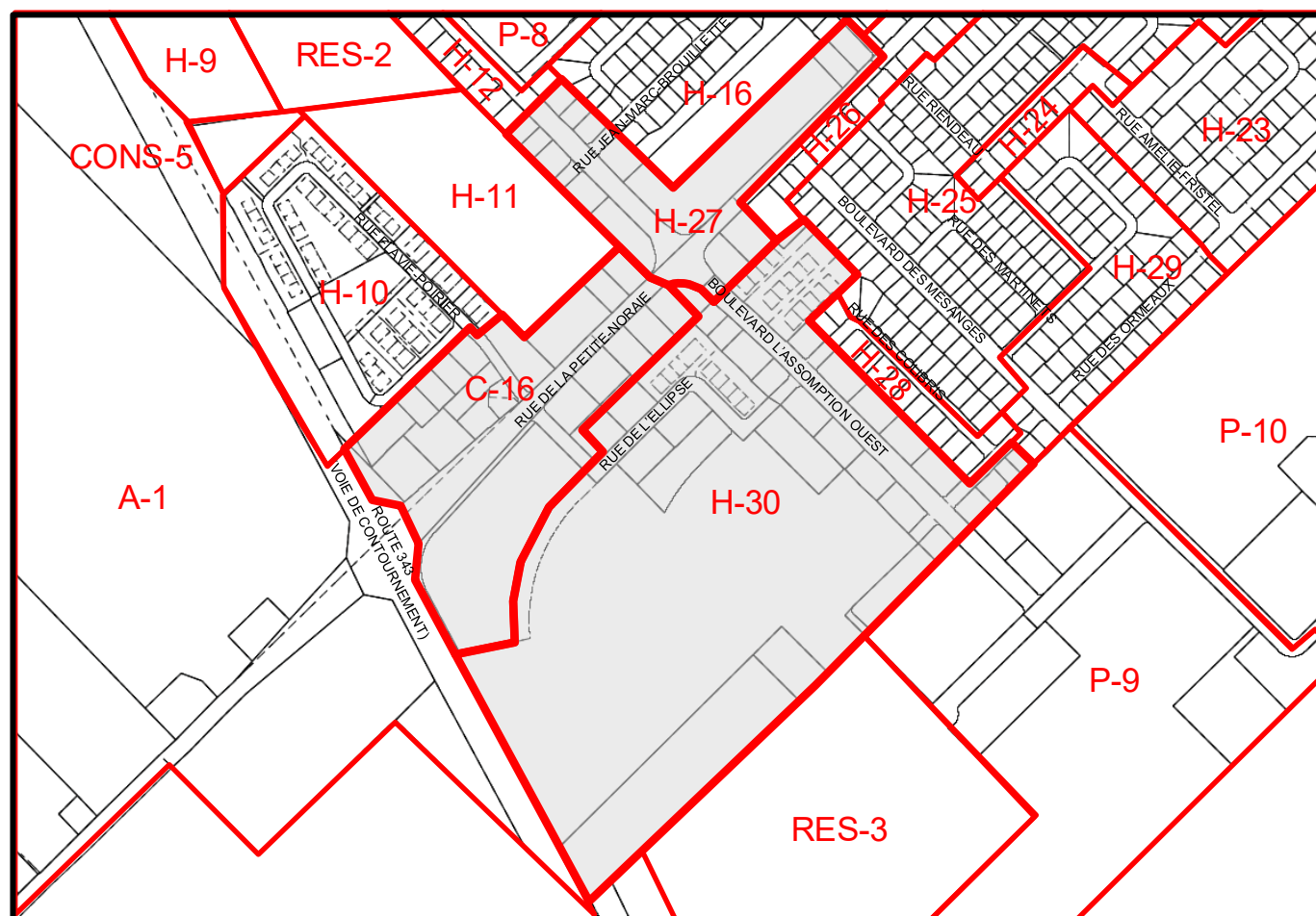
AVIS est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption par la résolution 2026-06-213, lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026, d'un premier projet de règlement (voir description détaillée ci-dessous) portant le n° 2207-16-2026 visant la modification du Règlement de zonage 2207-2022, tiendra une assemblée publique de consultation, le **6 juillet 2026, à compter de 19 h**, dans la salle du conseil située au 370, rue de la Visitation, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE l'objet de ce règlement est de créer la zone C-17 à même la zone C-16, d'y spécifier les usages permis et les normes d'édification et d'agrandir la zone C-16 à même les zones H-27 et H-30 de manière à y inclure les lots adjacents au côté sud de la rue de la Petite-Noraie, de part et d'autre du boulevard L'Assomption Ouest;

QUE les dispositions du précédent paragraphe affectent les zones C-16, H-27 et H-30;

Lesquelles zones sont délimitées de la manière suivante :



QU'au cours de cette assemblée publique, M. le maire Alexis Nantel expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE la description des zones C-16, H-27 et H-30 et le projet de règlement peuvent être consultés aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 17 juin 2026.

(s) Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat

Greffier